

Il y a plusieurs raisons de critiquer l'investissement étranger. En décidant d'appuyer le projet de loi C-15, les ministériels n'en ont pas suffisamment tenu compte. Ils ne nous ont pas vraiment fait valoir les mérites de l'investissement étranger en réponse à ces critiques. Je défie donc le député de prouver que, comme il le prétend, des Canadiens désespérément démunis, qui n'ont pas réussi à trouver du travail—à cause de la politique du gouvernement précédent et du présent gouvernement—vont voir leur sort amélioré grâce au genre d'investissement étranger que le député réclame et que le gouvernement propose dans le projet de loi C-15.

● (1620)

M. James: Monsieur le Président, je répondrai certes qu'il n'y a, que je sache, aucune espèce de contradiction. Nous disons, en tant que gouvernement, et à l'instar des dirigeants d'Investissement Canada, que nous comptons beaucoup que des investisseurs étrangers viendront mettre sur pied ici des entreprises qui contribueront à créer des emplois. L'argument courant du parti du député, c'est que l'investissement étranger n'apporte aucune nouvelle technologie et ne fait que tout exporter, y compris les profits. D'après ce que j'ai pu voir dans ma circonscription et qui me semble très important, l'investissement étranger engendre 95 p. 100 de la création directe d'emplois. Il y a dans ma circonscription un important centre de recherches et de développement, probablement l'un des plus grands au Canada. Nous avons Imperial Oil, qui a un centre de recherche et de développement Exxon. Nous avons Dow Chemical Canada, société multinationale. Certaines de ces sociétés emploient plus de 2,500 personnes.

Il m'est bien difficile, étant donné le genre de circonscription que je représente, de dire que l'investissement étranger n'a pas du bon. Beaucoup de ces compagnies se sont installées dans la région de Sarnia au cours des 30 dernières années. Je peux donc dire que c'est une bonne chose. On peut se demander combien de sociétés, comme Dow Chemical, Exxon, etc., nous avons découragées avec des lois comme celle de l'AEIE.

M. le Président: Je donne la parole au député de Thunder Bay-Nipigon (M. Epp) pour une question supplémentaire. J'entendrai ensuite, comme on l'a demandé, l'argument concernant le dépôt de documents.

M. Epp (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur le Président, je dirais, peut-être en réponse à ce que vient de dire le député de Sarnia-Lambton (M. James), qu'analyser une situation en se basant sur une circonscription plutôt que sur l'intérêt national est tout à fait inacceptable.

Passons à autre chose. Le député laissait entendre qu'Investissement Canada encouragerait les sociétés canadiennes à augmenter leur participation au capital-actions. On a parlé à divers moments du fait que cette mesure législative favoriserait l'investissement canadien et étranger. J'aimerais bien savoir ce que le député voudrait que nous gobions dans ce domaine particulier de l'encouragement de l'investissement canadien.

M. James: Monsieur le Président, une réponse que je donnerais, extraite de ma propre expérience, c'est que le secteur industriel—je veux dire par là beaucoup de grandes sociétés multinationales—est plus intéressé maintenant par de nouvelles entreprises qui ne seraient plus sous la coupe directe des sociétés-mères et recherche des investisseurs canadiens qui

Recours au Règlement—M. Kaplan
seraient propriétaires, en tout ou en partie, de ces nouvelles entreprises.

Je suppose que le député sait que c'est devenu très courant au Japon et à certains autres endroits. Je pense qu'il y a là un grand potentiel et j'espère que cela s'étendra à Thunder Bay aussi bien qu'à Sarnia et que les grandes sociétés travailleront avec les investisseurs qui deviendront les fournisseurs de ces sociétés.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. KAPLAN—DEMANDE DE DÉPÔT D'UN DOCUMENT—DÉCISION DE M. LE PRÉSIDENT

M. le Président: Les députés m'ont demandé plus tôt d'autoriser une discussion sur l'éventuel dépôt d'un document dont on a parlé au cours de la période des questions. Le président du Conseil privé (M. Hnatyshyn) est-il prêt à présenter ses arguments, ou bien le député de Windsor-Ouest (M. Gray)?

L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé): Monsieur le Président, je pourrais peut-être ouvrir le débat. Certains jours, j'ai du mal à comprendre certains rappels au Règlement—je ne devrais pas dire «certains jours», car j'ai toujours du mal à comprendre pourquoi des députés de l'opposition officielle invoquent le Règlement. J'essaie d'être aussi accommodant et coopératif que possible. Si j'ai bien compris ce qu'ils veulent et si leur rappel au Règlement était justifié, je pense pouvoir régler la question. Cependant, il ne fait aucun doute qu'aujourd'hui, le premier ministre (M. Mulroney) a fait allusion à une lettre adressée par l'ex-premier ministre, le très honorable Pierre Trudeau, au vice-premier ministre et ministre des Finances de l'époque, l'honorable Allan J. MacEachen. Cette lettre était datée du 28 avril 1980. Si je comprends bien le rappel au Règlement, monsieur le Président, le député demande le dépôt de ce document qui a été cité.

Je ne vois pas où est le problème. Le document dont a parlé le premier ministre a déjà été déposé. Il s'agit d'un document parlementaire. Il a été en effet déposé, sauf erreur, le 1^{er} mai 1980 par mon prédécesseur, l'honorable Yvon Pinard, et c'est donc désormais un document public. Je ne comprends peut-être pas tout à fait où veut en venir l'opposition officielle, mais j'en déduis que le député se reporte au commentaire de Beauchesne où il est question des documents officiels que l'on cite. Le premier ministre a fait allusion à un document qui est déjà du domaine public. Il a déjà été déposé à la Chambre des communes. C'est un document parlementaire de la législature précédente.

Je fais simplement ces remarques pour le moment non pas dans le but de faire opposition au rappel au Règlement, mais plutôt pour indiquer qu'il n'est pas justifié, à moins que je n'aie mal compris la demande du député de York-Centre (M. Kaplan).

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, lorsque le leader parlementaire du gouvernement s'est opposé au dépôt de la lettre que le premier ministre (M. Mulroney) a citée à la Chambre, il n'a pas précisé que cette demande était inutile puisque le document était déjà du domaine public.

M. Hnatyshyn: Je l'ai dit depuis ma place.